



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2019 Avis d'impôt établi en 2020

36008

### Vos références

#### Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 13 85 462 403 367  
Déclarant 2 (C) : 08 59 209 430 233

#### Adresse d'imposition au 01/01/2020 :

6 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918  
36350 LUANT

Numéro FIP : 360 97 08 0797486789 3

Référence de l'avis : 20 36 A026006 39

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2020

Date de mise en recouvrement : 31/07/2020

### Vos contacts

#### Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)

#### Par téléphone

au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

#### Sur place

auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique « Contact »)

SIP CHATEAUROUX  
SAID RIVES ET VALLEES  
4B RUE 14E REGT TIR ALGERIENS  
BP 597 36019 CHATEAUROUX CEDEX

\* (service gratuit + coût de l'appel)

M DAUMAIN SAMUEL LIONEL BERNARD  
OU MME DAUMAIN DELPHINE A.  
6 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918  
36350 LUANT

### Somme qui vous est remboursée

**3 967,00 €**

**Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2019.**

**Vous serez remboursé par virement le 24/07/2020 sur le compte bancaire suivant :**

FR76 1870 7005 300X XXXX XXX4 939

Identifiant de la banque : CCBPFRPPVER

Émetteur du virement : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

#### Revenu fiscal de référence :

Nombre de parts :

**74 738**

**3,00**

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service «Gérer mon prélèvement à la source» accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

**Avis d'impôt établi en 2020**

N° fiscal : 13 85 462 403 367

**Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2019**

Feuillet n° : 1 / 3

Déclarant 1 - Nom de naissance : DAUMAIN

Déclarant 2 - Nom de naissance : BALLERE

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
2				3,00
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>				
<b>Détail des revenus</b>		<b>Déclar. 1</b>	<b>Déclar. 2</b>	<b>Total</b>
Salaires.....		64535	21960	
Déduction 10% ou frais réels.....	-	6454	- 2196	
Salaires, pensions, rentes nets.....		58081	19764	77845
Revenus des locations meublées non professionnelles déclarés.....	-	119		
Revenus des locations meublées non professionnelles imposables <sup>5</sup> .....	-	119		
Revenus des locations meublées non pro. imposables du foyer				0
<b>Revenus perçus par le foyer fiscal</b>				
Revenus fonciers nets.....				- 3338
<b>Revenu brut global.....</b>				<b>74507</b>
CSG déductible.....				- 96
<b>Revenu imposable.....</b>				<b>74411</b>
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	327
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				* 7477
Impôt avant réductions d'impôt.....				7477
<b>REDUCTIONS D'IMPOT<sup>15</sup></b>				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	Montant déclaré	2	Montant retenu	2
Montant de la réduction d'impôt.....				336
Invest. Pinel : reports.....	5532	5532		5532
<b>Total des réductions d'impôt<sup>20</sup>.....</b>				- 5868
Impôt proportionnel.....				+ 42
<b>Impôt total avant crédits d'impôt.....</b>				<b>1651</b>
<b>CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS</b>				
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	Montant déclaré		Montant retenu	
	17		17	- 17
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				1634
<b>LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE</b>				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

&gt;&gt;&gt; Suite de votre avis

**PRELEVEMENTS SOCIAUX****Détail des revenus**

	<b>CSG - CRDS</b>	<b>PREL SOL</b>	
Revenus de capitaux mobiliers <sup>44</sup> .....	5	5	
BASE IMPOSABLE.....	5	5	
Taux de l'imposition	9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition.....	0	0	
<b>Total des prélèvements sociaux nets.....</b>			<b>0</b>

**CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :****IMPOT SUR LE REVENU**

Impôt sur le revenu 2019 dû <sup>53</sup> :	1634
Retenue à la source prélevée en 2019 par vos verseurs de revenus :	- 8520
Acomptes prélevés en 2019 sur votre compte bancaire :	- 144
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :	+ 3319
<b>Solde d'impôt sur les revenus 2019 :.....</b>	<b>- 3711</b>

**PRELEVEMENTS SOCIAUX**

Acomptes prélevés en 2019 sur votre compte bancaire :	- 144	- 112
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....	- 144	- 112

**Solde des prélèvements sociaux 2019 <sup>53</sup>:**

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE	3967
--	------

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> .....	<b>74738</b>
--	--------------

**Reports sur les années suivantes**

Déficits fonciers antérieurs non déduits des autres revenus	6822
Vous pouvez reporter en 2021 sur votre déclaration de revenus fonciers 2020 la fraction de ce déficit dont l'origine n'est pas antérieure à l'année 2010.	
Déficits des locations meublées non professionnelles non imputés à reporter sur la déclaration de vos revenus perçus en 2020 à souscrire en 2021 <sup>26</sup>	
déficits provenant de l'année 2019.....	119

**Informations indiquées pour mémoire**

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible <sup>19</sup>	322
--	-----

**PLAFOND EPARGNE RETRAITE**

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :

Déclar. 1

Déclar. 2

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

&gt;&gt;&gt; Suite de votre avis

Plafond total de 2018.....	23743	15562
Plafond non utilisé pour les revenus de 2017.....	5794	3862
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	+ 5923	+ 3923
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 6070	+ 3973
Plafond calculé sur les revenus de 2019.....	+ 5808	+ 4052
Plafond pour les cotisations versées en 2020.....	= 23595	= 15810

**PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020**

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401](http://impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401)